



*terrain d'arts  
en loire-atlantique*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 MARS 2025

DELIBERATION N°2025-02

OBJET

- LANCEMENT DES NOUVELLES ACTIVITÉS •

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de Mixt à Nantes sous la présidence de Dominique Poirout				
	MEMBRES	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS
DATE DE CONVOCAION Le 14 février 2025	BIR Cécile	X		
	COUÉ Julien	X		
	GERARD ANNE	X		
NOMBRES DE MEMBRES  EN EXERCICE <input type="text" value="14"/>  PRÉSENTS <input type="text" value="12"/>  REPRÉSENTÉS <input type="text" value="0"/>  VOTANTS <input type="text" value="12"/>	GERMAIN THOMAS Patrick	X		
	GIRARDOT-MOITIÉ Chloé			X
	JANSEN Louise	X		
	LE MOULLEC Catherine	X		
	MARTINEAU David	X		
	PARAGOT Agnès	X		
	PLOTEAU Annie			X
	POIROUT Dominique	X		
	SALLE Fanny	X		
	SEASSAU Aymeric	X		
	THEBAULT Alexandre	X		

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Page 1 sur 2  
Application agréée Elegalite.com



*terrain d'arts  
en loire-atlantique*

DELIBERATION N°2025-02

## OBJET

### • LANCEMENT DES NOUVELLES ACTIVITÉS •

#### Exposé des motifs

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T »

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 4 décembre 2024 portant modification de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T » en « Mixt »

Vu la délibération n°2022-14 approuvant le cahier des charges de l'EPCC Mixt

Vu la délibération n°2024-01 nommant Catherine Blondeau à la direction de l'EPCC Mixt sur la base d'un projet artistique et culturel présenté lors du conseil d'administration du 19 avril 2024 proposant notamment d'expérimenter un nouveau modèle économique en développant des activités commerciales internalisées : une activité de bar/restaurant, une activité de privatisation de salle, une activité de formation professionnelle.

Vu la délibération n°2024-15 portant sur la création de postes et la modification de l'organigramme en adéquation avec les missions de l'établissement et le projet artistique et culturel de Catherine Blondeau.

Compte-tenu de la présentation faite lors du conseil d'administration du 5 mars 2025 sur la naissance du projet Mixt : transformation et innovation.

#### Vote

Il est proposé au conseil d'administration de valider le lancement et la mise en œuvre des activités commerciales internalisées de restauration, de commercialisation / privatisation d'espace et de formation professionnelle, et de permettre à la direction de l'EPCC de faire l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces activités.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée Elegalite.com



*terrain d'arts  
en loire-atlantique*

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration

DÉCIDENT

Article 1 :

De valider le lancement de l'activité de bar/restaurant internalisée au sein de l'EPCC Mixt et de permettre à la direction de Mixt de faire toutes les démarches nécessaires à l'ouverture d'un restaurant et d'un bar sur son site, dans le respect des réglementations en vigueur et du principe de libre concurrence.

À :

L'unanimité

~~.....vote « POUR »~~

~~.....vote « CONTRE »~~

~~.....« ABSTENTION »~~

Article 2 :

De valider le lancement de l'activité de commercialisation et de privatisation des espaces mis à disposition par le département à compter de sa livraison totale.

À :

L'unanimité

~~.....vote « POUR »~~

~~.....vote « CONTRE »~~

~~.....« ABSTENTION »~~

Article 3 :

De valider le lancement de l'activité de formation professionnelle internalisée au sein de l'EPCC Mixt et de permettre à la direction de Mixt de faire toutes les démarches nécessaires au lancement de cette activité, dans le respect des réglementations en vigueur et du principe de libre concurrence.

À :

L'unanimité

~~.....vote « POUR »~~

~~.....vote « CONTRE »~~

~~.....« ABSTENTION »~~

Régulièrement publié et transmis en préfecture le  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Nantes, le 05/03/2025  
La Présidente de l'EPCC Mixt  
Dominique Poirout

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Page 3 sur 3  
Application agréée E-legalite.com